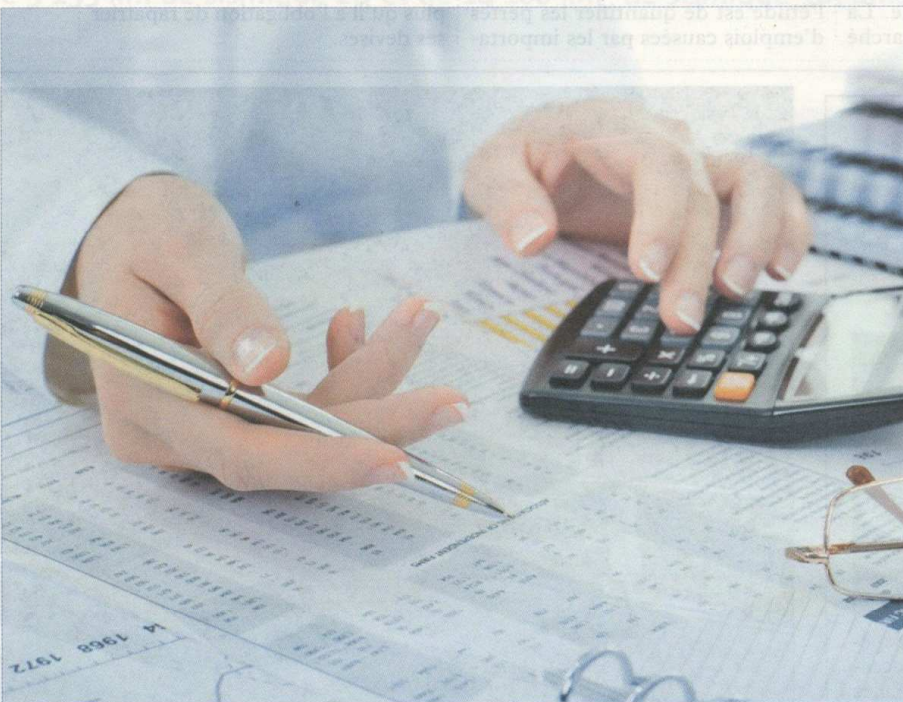


ILS SONT REMIS PROGRESSIVEMENT AUX BANQUES

Les bilans 2016 des TPME pas plus reluisants que les précédents

- Les indicateurs d'activité et de structure financière ne s'améliorent pas selon les premiers bilans analysés.
- De grands écarts sont relevés entre les déclarations fiscales et les bilans remis aux banques ■ Devant des états financiers peu convaincants, les banques font preuve de prudence dans le renouvellement des crédits.

Pas d'amélioration des indicateurs financiers des TPME en 2016 ! C'est ce qui se dégage des premières vagues de bilans remis aux banquiers. Directeurs de centres d'affaires, assureurs-crédit et spécialistes du renseignement commercial s'accordent à dire que les principaux ratios d'exploitation, en l'occurrence le chiffre d'affaires, les délais clients et la marge, ne se portent pas mieux qu'en 2015 et 2014. «*Sur les états de synthèses traités et mis sur système, très peu font apparaître des indicateurs d'activité en croissance*», confie un chargé d'affaires. Une source à la DGI (qui dispose d'une vision plus large étant donné que beaucoup de bilans alimentent déjà sa base grâce à la télé-déclaration) abonde dans le même sens en expliquant que de nombreuses PME continuent de pâtir du ralentissement dans plusieurs secteurs, ce qui est visible sur les données centralisées à ce jour. «*Dans un contexte de plus en plus marqué par les retards et les défauts de paiement, la majorité des petites structures ont préféré réduire leurs ventes au lieu de s'exposer au risque des factures impayées*», explique un directeur de centre d'affaires. Ce choix a, cependant, un impact très positif sur le besoin en fonds de roulement qui se trouve réduit : moins de stocks et moins de créances sur la clientèle. En s'efforçant auparavant à faire du chiffre, les dirigeants de ces entreprises, face à des banques qui serraient la vis et des trésoreries sous tension, finançaient souvent ce gap en puisant dans les comptes courants associés. Ce qui n'est pas pour arranger la situation sur le long terme. Une étude démontre qu'au cours des cinq dernières années, les TPME (moins de 3 MDH de chiffre d'affaires) ont vu leurs ventes fondre de



27%, avec des marges qui sont passées de 4 à 0% en 2015, selon un échantillon large de la base d'Inforisk.

Les fonds propres de moins en moins importants

Les agrégats de structure financière ne sont pas mieux lotis ! Les bilans récents des TPME - faiblement capitalisées à la base - sont fragiles étant donné que les ressources des associés sont plus limitées. Un point à souligner : le dérapage de la rentabilité les fragilise davantage. «*Sur pas mal de bilans reçus, les capitaux propres sont consommés à plus des trois quarts par les pertes et les reports déficitaires. Ce qui veut dire que légalement ces entités sont à l'arrêt et doivent renflouer d'urgence leur haut de bilan pour continuer l'exploitation*», analyse un directeur de banque.

Ce constat est confirmé par les responsables d'Inforisk. Un directeur général en charge du marché de l'entreprise d'une grande banque de la place soutient que le

SELON LE RESPONSABLE RISQUE D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE CRÉDIT, LA CONJONCTURE DIFFICILE A INDUIT UNE SORTE D'ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ AUGURANT D'UNE AMÉLIORATION DU MILIEU DES AFFAIRES POUR LES PROCHAINS EXERCICES

tissu de TPME traîne des problématiques structurelles depuis des années. L'ampleur de ces dernières est de nature à neutraliser l'effet d'une éventuelle embellie conjoncturelle. Résultat : il n'y a pas de changement catégorique d'un exercice à l'autre. Selon le responsable risque d'une compagnie d'assurance crédit, la conjoncture difficile a induit une sorte d'assainissement du marché augurant d'une amélioration du milieu des affaires pour les prochains exercices.

La reconduction pure et simple ou la suppression des lignes est devenue la règle

Devant des états financiers aussi peu reluisants, des sources du réseau des banques informent que les comités de crédit, à l'occasion du renouvellement de lignes échues, octroient très rarement une rallonge. La reconduction pure et simple ou la suppression des lignes est devenue la règle. Ceci

est plus valable pour les crédits par signature (cautions, escompte, engagements internationaux...) que pour les crédits par décaissement notamment les facilités de caisse. Dans l'usage, les banques continuent d'accorder des dépassements (très bien rémunérés) à la clientèle. «*Souvent, la suppression, même si elle est justifiée par les données actualisées du bilan, est difficilement actée pour permettre au moins à l'entreprise de continuer à faire face à ses charges de structure et de ne pas aller en cessation de paiement*», explique le directeur. Il faut dire à ce titre que les entreprises n'ont plus trop le choix face aux banques. Fini le temps où les comptes arrangés mettaient en confiance les banquiers. Ces derniers exigent actuellement des bilans certifiés par le cachet de l'Administration fiscale sur les premières pages, manière de s'assurer de la véracité des données communiquées, bien que le bilan fiscal présente des insuffisances par rapport à la sincérité des comptes, étant donné que la majorité des opérateurs minoritent leurs chiffres d'affaires et gonflent leurs charges. «*Dans un exercice mené avec la DGI et le tribunal de commerce de Casablanca, nous avons relevé que de grands écarts entre les bilans fiscaux et bancaires persistent et que la pratique continue de prévaloir à grande échelle*», explique-t-on auprès d'Inforisk.

Les banques ont commencé en avril à relancer les clients qui disposent de lignes de crédit, via courrier, pour produire les bilans de 2016. La campagne de renouvellement des dossiers de crédits échus est menée dans le secteur sur la période allant de mai à septembre. La production du bilan est une obligation stipulée dans la convention de compte et le contrat de crédit ■

NAOUFEL DARIF